

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille quatorze le 9 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD et BREMOND, Adjoint, MM GELINEAU C., JOURDAIN, PATRELLE, VION, Mmes CESBRON M., CESBRON S, LEVRON, PRÉHAUT.et JOURDAIN.

Absents non excusés : Béatrice JAMIN et Jacky SAMSON

Absents excusés : Léopold NALWANGO

Pouvoirs : L. NALWANGO donne pouvoir à A. PATRELLE

Secrétaire de séance : Manuella CESBRON

Convocation du 3 mars 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 février 2015.

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2015 POUR LES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes (versement d'une somme de 24 € par adhérent pour les clubs sportifs) et décide à l'unanimité de les imputer au compte 6574 du budget primitif de 2015 :

ASSOCIATIONS	2015		
	Subvention invest.	Normale en €	TOTAL en €
BASKET CHANTELOUP-VEZINS		192	192
CHANTELOUP TENNIS CLUB		48	48
ETOILE CYCLISTE CHANTELOUP-VEZINS		120	120
F.C.V.C. (NE PAS DONNER Bilan pas reçu)		40	40
CLUB LA FORESTIERE		150	150
COMITE DES FETES		1400	1400
LA PÉTANQUE VÉZINAISE		150	150
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES		150	150
JOYER DES FUN'S	200	200	400
PHOTO-CLUB	150	360	510
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS		40	40
BIBLIOTHEQUE		700	700
ART FLORAL		180	180
GYMNASTIQUE	160	160	320
EVEIL SPORTIF		160	160
DANSE DE SALON		140	140
ASSISTANTES MATERNELLES - MATINEES RECREATIVES		40	40
ADMIR (L'OREE DES BOIS)		200	200
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE		40	40
DON DU SANG		150	150

FAMILLES RURALES VEZINS-CHANTELOUP - CLSH			0
TOUCHE ET TERRE		80	80
LE CERCLE BAR	420		420
TOTAL	930	4700	5630

II – VOTE DE LA SUBVENTION 2015 A L'APPEL

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Une subvention 2015 à l'APPEL d'un montant de 40 € allouée pour l'organisation des fêtes et manifestations de l'année 2015
- Cette subvention sera versée en totalité et prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2015.

III – VOTE DE LA SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention à caractère social pour 2015 à l'OGEC, répartie de la façon suivante :

RESTAURANT SCOLAIRE		4 782.00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	69 élèves x 34 €	2 346.00 €
AIDE EXCEPTIONNELLE POUR CLASSE DECOUVERTE	30 élèves x 23 €	690.00 €
VOYAGE SCOLAIRE ANNUEL	69 élèves x 6 €	414,00 €
	TOTAL	8 232.00 €

La subvention concernant le restaurant scolaire sera versé par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1)

Les autres subventions seront versées en totalité en avril 2015.

L'ensemble des ces subventions sera prélevé à l'article 6574 du budget primitif 2015.

IV – VOTE DE LA SUBVENTION A L'OGEC POUR 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention à l'OGEC de 4 440 € pour 2015, somme qui correspond à un prêt de locaux par l'OGEC pour assurer le fonctionnement de la garderie périscolaire de la commune.

Cette subvention sera versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1)

Cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2015

V – VOTE DU CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE / COMMUNE POUR 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'association n°122 a été signé entre l'Etat et l'école privée mixte « Saint Jean Bosco » située 1, rue de la Grande Fontaine à Chanteloup les Bois, à compter de l'année scolaire 2006-2007.

Dans un contrat d'association, la participation de la commune est obligatoire et prend le nom de forfait communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité :

- le montant de la participation communale pour 2015 à 46 660 € répartie comme suit :
 - o 42 050 € : participation aux charges de fonctionnement de l'école
 - o 4 610 € : mise à disposition du personnel communal
- le nombre d'élèves à :
 - o 17 élèves en classe pré-élémentaire (maternelle)
 - o 52 élèves en classe élémentaire (primaire)
- les modalités de versement sous la forme d'un forfait communal versé par quart tous les trimestres de l'année civile, avec production par l'OGEC du compte de fonctionnement annuel lors du dernier versement.

La dépense sera prélevée à l'article 6558 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2015.

VI – RENOUELEMENT DU SYSTEME DE TÉLÉPHONIE DE LA MAIRIE

Lors de la séance du 9 février 2015, le Conseil Municipal avait examiné les deux solutions (achat ou location) pour le renouvellement de la téléphonie, à savoir :

- location du matériel, maintenance comprise : 1 266.12€/an soit 6 330.60€ sur 5 ans
- achat du matériel : 3 474.47€

Avec une maintenance annuelle de 278.40€ soit 1 392€ pour 5 ans, ce qui fait une économie totale d'environ 1 500€ par rapport à la location.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, au regard des coûts, d'acquérir le matériel de téléphonie (e-diatonis CE3) pour un montant total de 3 474.47€ TTC installation comprise.

La dépense sera prélevée au compte 2183 du Budget Primitif 2015.

VII – VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâtie pour 2015 et vote donc les taux d'imposition 2015 suivants :

- 13.64 % pour la Taxe d'Habitation
- 22.02 % pour la Taxe Foncière bâtie
- 42.09 % pour la Taxe Foncière non bâtie

VIII – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014 POUR LA COMMUNE DE CHANTELOUP LES BOIS ET AFFECTATION DE CEUX CI

Après présentation par le Maire des résultats à fin 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation.

Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre 56 022,36 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et d'affecter le solde des résultats d'exploitation à fin 2014 en recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant de 70 000,00 € (voir tableau ci-après),

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2013)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2014)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2014)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2014)
INVEST	-61 644,55 €		9 425,41€	0 €	-52 219,14 €
FONCT.	131 002,08 €	70 000,00 €	65 020,28€	0 €	126 022,36 €
TOTAL	69 357,53 €	70 000,00 €	74 445,69 €	0 €	73 803,22 €

ceci afin de financer des investissements communaux prévus au budget de 2015.

IX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire fait la présentation du projet de budget 2015 élaboré avec la commission des finances et le 1^{er} Adjoint la liste des travaux d'investissement projetés.

Après étude des différents projets, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, par chapitre, le budget primitif 2015 de la commune de Chanteloup les Bois.

- Section de fonctionnement : 441 202.00 €
- Section d'investissement : 168 947.00 €

X – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014 POUR LE LOTISSEMENT

Après présentation par le Maire, des résultats à fin 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au Budget Primitif 2015.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (n-1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (n)	RESULTAT DE L'EXERCICE (n)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (n)
INVEST	- 263 554,18 €	0,00 €	26 346,82 €	0,00 €	- 237 207,36 €
FONCT.	113 766,12 €	0,00 €	501,58 €	0,00 €	114 267,70 €
TOTAL	-149 788,06 €	0,00 €	26 848,40 €	0,00 €	-122 939,66 €

XI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT

Après présentation faite par le Maire du projet de budget primitif 2015 pour le lotissement le Hameau de l'Echalier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre, le budget primitif 2015 du Lotissement Le Hameau de l'Echalier arrêté comme suit :

Lotissement Le Hameau de L'Echalier

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes	381 691,70 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes	473 721,36 €

XII – RENOUELEMENT DU CRÉDIT DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DÉCOUVERT AUPRES DU CRÉDIT AGRICOLE

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'une ligne de crédit,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme dans la limite maximale de 400 000 € aux conditions suivantes :

- durée : 12 mois
- taux : Euribor 3 mois moyenné de Janvier 2015 (0,063 %) + 1,70%
soit au 3 février 2015 : 1,763 %
- nature de taux : Index variable
- facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu
- commission d'engagement : 0,70 % l'an (prélèvement par quart trimestriellement)
- Frais de dossier : néant

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jackie GELINEAU, Maire de Chanteloup-les-Bois ou en cas d'empêchement un adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération Choletaise

Le Maire informe le Conseil Municipal de la révision du SCOT par délibération du Conseil de Communauté de la CAC en date du 19 janvier 2015. Cette délibération fait l'objet d'un affichage pendant 1 mois dans les mairies de la CAC. Pour Chanteloup les Bois, la délibération sera affichée du 3/3/2015 au 6/04/2015 inclus.

2 – Réforme de l'Application du droit des Sols : Permis de construire

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un comité de pilotage va se constituer afin de convenir des modalités précises pour rédiger une convention relative à un service ADS commun aux communes rurales. La première réunion aura lieu le 11 mars 2015 à la CAC.

Elle sera l'occasion d'aborder :

- les clés de répartition financières entre les communes

- la définition détaillée des missions du service commun aux communes rurales afin de rédiger la convention.

La participation financière de la commune serait d'environ 3500 à 4500 € selon le nombre de communes de la CAC intéressées par ce service ; ce qui est onéreux vu le nombre peu important de permis de construire. Le problème va être examiné par les élus de la CAC.

3 – Éolien

Suite à la demande de la SNC DAVIS ENERGIES, le Maire et le 1^{er} Adjoint ont rencontré Mr SICOT pour échanger sur le projet éolien sur la commune de Chanteloup les Bois.

Ils souhaitent venir de nouveau présenter au Conseil Municipal, les avancées du projet éolien (zones du Breil et des Mazeries) et proposent d'intervenir dès le Conseil Municipal du 13 avril prochain à 20 heures. Le Conseil Municipal accepte de les recevoir pour une présentation.

4 – visite de l'Hôtel d'Agglomération

Les élus intéressés doivent choisir une date pour visiter l'hôtel d'Agglomération parmi plusieurs proposées (une par mois, d'avril à novembre 2015) par la CAC.

5 – Demande d'autorisation d'emplacement

Un courrier a été adressé en Mairie pour demander l'autorisation concernant un emplacement pour un camion à pizzas, un soir par semaine dans la commune.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette demande d'emplacement qui pourrait être sur la place Michel Créac'h. Se renseigner sur les droits de place et la tarification à instituer avant de lui rendre réponse.

6 – Culture : Bibliothèque

Mr Roger MACÉ se propose de venir expliquer le fonctionnement d'une bibliothèque aux élus mais aussi à l'Association.

7 – La Maison Abordable

Réunion avec le bureau d'études le 17 mars 2015 à 17 heures pour évoquer le projet d'habitat avec la commission « Bâtiments – Patrimoine – Urbanisme »

8 – Calvaire

Prévoir d'organiser les travaux avec les bénévoles.

9 – Compostage – Restaurant Scolaire

L'installation du composteur est prévu deuxième semaine d'avril et l'inauguration avec des animations le 5 mai 2015 à 11 heures en présence des élèves de l'école.

TOUR DE TABLE

➤ Commissions Intercommunales

1 – Équipements Communautaires – Jackie GÉLINEAU

- visite de l'EHPAD du Val de Moine
- signature du Contrat Régional
- travaux Sortie de Cholet Route de Toutlemonde face à Michelin et à l'Écuyère : travaux d'une durée d'un an à partir de septembre 2015 : Rond-Point de 25m de diamètre.

2 – Aménagement de l'Espace – Anne PRÉHAUT

- Suite des actions PLH et SCOT

3 – Environnement – Alain PATRELLE

Réunion le 24 février à Chanteloup les Bois :

- cartographie des réseaux (eaux usées, eaux pluviales) à réaliser : 174 kms de réseaux (toutes communes de la CAC confondues) à inspecter au moyen de caméras à passer dans les tuyaux → travail conséquent

4 – Solidarité – Proximité – Social – Gilles NAUD

- sujets abordés concernent essentiellement la Ville de Cholet mais peu les communes de la CAC.

- Voir à y intégrer des problématiques des communes

Ex : transports solidaires

5 – CSI Chloro'fil – Myriam LEVRON

- projet « escapades » organisé par le CSI, le weekend des journées du Patrimoine en septembre.

Cette année, l'animation sera organisée sur la Commune de Chanteloup les Bois

Une réunion à ce sujet est prévue au Cercle le 23 mars 2015.

6 – Office du tourisme – Anne PRÉHAUT

- Programmer une réunion dans chaque commune pour que l'Office du tourisme vienne présenter ses activités.

- Acquisitions d'un triporteur à déplacer dans les différents sites, pour la présentation des publicités touristiques.

➤ Commissions Communales

1 – transports solidaires

Le service peut être géré soit par la commune, soit par une association.

Une réunion d'information publique aura lieu le 28 avril 2015 à 14h30 à la MCL afin de rassembler à la fois les demandeurs du service et les chauffeurs volontaires.

2 – Voirie – Aménagement

- réunion le jeudi 26 mars à 14 heures : entrée du bourg, route de Vezins, revoir l'aménagement sécuritaire (jardinières)

- réunion le lundi 16 mars à 16 heures : Décorations et illuminations de Noël

3 – Foyer des Jeunes

- réunion à fixer avec Léopold NALWANGO

Prochains Conseils Municipaux

- 13 avril 2015 à 20 heures
- 11 mai 2015 à 20 heures
- 8 juin 2015 à 20 heures

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU

Le Secrétaire

Les Membres